



SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

7 bis rue René et Emile FAGE 19000 TULLE
N° SIRET : 512 517 202 00028 – APE : 9104Z
Secrétariat : 06.07.30.40.72 – syndicatetangs19@outlook.fr
www.syndicat-etangs-correziens.com

CONVENTION DE RESERVATION PUBLICITAIRE SUR LE BULLETIN SEMESTRIEL ET LE SITE INTERNET DU SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

Entre les soussignés :

➤ d'une part,

.....
.....

N° R.C.S....., le souscripteur,

➤ d'autre part,

**Le Syndicat des Etangs Corrèziens,
Siège social 7 bis rue René et Emile FAGE 19000 TULLE**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

- le souscripteur désigné ci-dessus accepte que l'encart publicitaire qu'il aura joint à la convention ou fait parvenir par courriel soit publié sur le bulletin semestriel du Syndicat des Etangs Corrèziens, pour les revues 40 et 41. L'annonce paraîtra aussi sur le site internet du Syndicat avec un lien vers votre site internet (parution offerte en complément)
- Il s'engage à verser à la première demande du Syndicat la somme correspondant à la formule choisie ci-dessous :

Pour un an (*pour les 2 revues avec deux insertions. Cochez la case de l'encart choisi*) :

	Montant pour 2 insertions	Cocher la case choisie
1/16 de page (7 x 5 cm)	150 €	
1/8 de page (7 x 10 cm)	280 €	
1/4 de page (10 x 14 cm)	380 €	
Insertion du logo sur la page internet du syndicat avec lien vers votre site internet	OFFERT	
Création de votre page Web interactive spécifique pour votre entreprise sur notre site	Nous contacter	

Le règlement doit intervenir au plus tard 3 semaines avant la parution de la revue semestrielle.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Le Syndicat,

Date :
Le Souscripteur,